

EDUCATION

Anne-Laure Blin, Député de Maine-et-Loire, dépose une proposition de loi visant à interdire l'écriture inclusive



Publié il y a 12 heures le 19/10/2022
Par La rédaction



La Députée de Maine-et-Loire Anne-Laure Blin

Depuis maintenant plusieurs années, s'est installée en France ce qui est appelé communément « l'écriture inclusive ». Parce que celle-ci a tendance à se généraliser, Anne-Laure BLIN, député Les Républicains de Maine-et-Loire, a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale visant à en interdire son usage « mais surtout à sauvegarder la langue française en réaffirmant la place fondamentale de l'Académie française. »

« L'écriture dite « inclusive » ébranle en profondeur le système de notre langue : elle instaure une rupture radicale et systématique entre l'écrit et l'oral. Compte tenu de l'ampleur de plus en plus importante de l'utilisation de cette écriture, il m'a semblé vital que le législateur se saisisse de cette question et protège notre langue » indique Anne-Laure BLIN.

De nombreux linguistes, mais aussi l'Académie française, voient dans cette « écriture » un péril mortel et ont fait valoir le caractère excluant de son utilisation pour les personnes atteintes de dyslexie, de dyspraxie ou encore de dysphasie.

« Très majoritairement, les Français désapprouvent le recours à cette écriture faussement inclusive (63% des Français y sont opposés, sondage IFOP pour l'Express en février 2021) et sont très préoccupés par son utilisation grandissante. J'ai ainsi alerté mes 576 collègues en leur proposant de cosigner ce texte sans tenir compte de leurs étiquettes politiques. L'enjeu en effet n'est pas politique mais bien national et